



**ema-
cnifop**

Centre international
de formation
aux Métiers d'Art
et de la Céramique

INSCRIPTION STAGE COURT - SHS

Téléchargez et enregistrez ce dossier sur votre ordinateur avant de le remplir. Une fois complété, ce dossier est à nous retourner, accompagné d'un chèque ou d'un virement bancaire de réservation de 30% du montant total. A réception, vous serez préinscrit sur le stage demandé ; vous recevrez ensuite un devis et un contrat de formation. Votre inscription ne sera définitive qu'à la réception par nos soins, au plus tard 30 jours avant le stage (sauf indication contraire de notre part), de votre devis et de votre contrat signé. A défaut de réception des différents éléments mentionnés ci-dessus, ou sans réponse de votre part, votre inscription ne sera pas prise en compte.



1. ETAT CIVIL

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____ Sexe : femme homme

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel mobile : _____ Courriel : _____ @ _____



2. FORMATION CHOISIE

Inscrivez le libellé de la / des formation(s) souhaitée(s) par ordre de priorité

Intitulé du stage	Dates	Prix



3. FINANCEMENT DE LA FORMATION

Comment financez-vous cette formation ?

- Autofinancement FAFCEA AFDAS
 Pôle Emploi FIFPL Employeur
 Autre (précisez) : _____



4. CONDITIONS EN CAS D'ANNULATION

Annulation du stage à l'initiative de l'EMA-CNIFOP :

Si le nombre de participants est inférieur au minimum indiqué sur la fiche de présentation du stage, l'EMA-CNIFOP se réserve le droit d'annuler le stage. Vos chèques de réservation vous seront retournés.

En cas de force majeure, si l'EMA-CNIFOP est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclus avec le Client sont résiliés de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par l'EMA-CNIFOP.

Annulation de l'inscription à l'initiative du stagiaire :

En cas d'annulation pour causes légitimes (maladie, accident, ...), le stagiaire devra en informer l'EMA-CNIFOP par écrit (lettre A/R) dans les plus brefs délais, et fournir obligatoirement les justificatifs afférents. En cas d'annulation de l'inscription par le Client moins de 30 jours ouvrables avant le début du stage, les 30% de réservation resteront acquis à l'EMA-CNIFOP.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat ou la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées en proportion de leur valeur prévue au contrat ou à la convention.

Signature

Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

